



Un quart des salariés d'entreprises franciliennes travaillent dans une entreprise de taille intermédiaire

Dans les entreprises du secteur marchand majoritairement implantées en Ile-de-France, un salarié sur quatre travaille dans une entreprise de taille intermédiaire (ETI) et un salarié sur trois dans une petite et moyenne entreprise. 5 300 entreprises franciliennes sont des moyennes entreprises (ME) ou des ETI de moins de 500 salariés ; elles comptent 486 200 salariés franciliens. Une productivité apparente du travail et une intensité capitalistique élevées ou encore un fort taux de marge constituent les caractéristiques types des ETI de moins de 500 salariés. Les ME implantées majoritairement en Ile-de-France ayant ce profil présentent des caractéristiques potentiellement propices à leur développement en ETI. Le taux d'exportation dépend plus fortement du secteur d'activité des entreprises que de leur catégorie.

Simon Guevara, Insee Ile-de-France, Florence Rey, Région Ile-de-France

En 2011, 670 000 entreprises du secteur marchand (hors agriculture) sont implantées en Ile-de-France : 652 000 d'entre elles y emploient la majorité de leurs effectifs. Ces entreprises qualifiées de majoritairement régionales (*Définitions et sources*) comptent un peu plus de 2 500 000 emplois salariés au total dont neuf sur dix sont localisés dans la région (*figure 1*). L'emploi francilien de ces entreprises majoritairement implantées en Ile-de-France représente 63 % de l'emploi régional. Les termes « entreprises régionales » ou « entreprises franciliennes » désignent

dans la suite du texte les entreprises majoritairement franciliennes.

Parmi les entreprises franciliennes, un salarié sur quatre travaille dans une ETI

Parmi les salariés des entreprises régionales du secteur marchand, un sur trois travaille dans une petite ou moyenne entreprise (PME) et un sur quatre dans une entreprise de taille intermédiaire (ETI). Les grandes entreprises (GE) concentrent un peu plus de 20 % de

l'emploi de ces entreprises franciliennes, part équivalente à celle des micro-entreprises. Concernant les emplois exclusivement franciliens, ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux dans les micro-entreprises et les PME. En termes de secteurs d'activité, un salarié d'entreprise francilienne du secteur marchand sur deux travaille dans les services et un sur trois dans le commerce et les transports. L'emploi industriel représente quant à lui 10 % des emplois des entreprises de la région du secteur marchand.

1 Parmi les entreprises majoritairement franciliennes, un salarié sur quatre travaille dans une ETI

Nombre d'entreprises majoritairement franciliennes et leur nombre d'emplois selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre total d'emplois	Part des emplois (en %)	Nombre d'emplois franciliens	Part des emplois franciliens (en %)
Micro-entreprises	620 716	522 200	21	521 100	24
PME (hors micro)	30 146	764 600	31	729 600	34
ETI	1 261	655 200	26	527 300	24
GE	47	559 200	22	391 400	18
Total	652 170	2 501 200	100	2 169 400	100

Champ : tous secteurs marchands hors agriculture, secteur de l'intérim et activités des ménages.

Lecture : parmi les entreprises majoritairement franciliennes, 30 146 sont des PME. L'ensemble de ces dernières concentre 764 600 emplois salariés.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

2 5 300 entreprises régionales sont des ME et des ETI de moins de 500 salariés

Top 3 des secteurs concentrant le plus d'emplois selon la taille de l'entreprise francilienne

Taille de l'entreprise	Principaux secteurs d'activité	Nombre d'emplois en ETP	Part d'emplois en ETP selon la taille de l'entreprise (en %)*	Nombre total d'emplois en ETP dans la catégorie	Nombre total d'entreprises dans la catégorie
ME de moins de 50 salariés	1) Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	12 200	44	27 500	1 192
	2) Construction (FZ)	2 000	7		
	3) Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	2 000	7		
ME de 50 à 249 salariés	1) Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	52 500	17	309 100	3 225
	2) Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	40 300	13		
	3) Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	29 100	9		
ETI de moins de 250 salariés	1) Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	20 400	42	48 700	433
	2) Activités financières et d'assurance (KZ)	6 000	12		
	3) Edition, audiovisuel et diffusion (JA)	2 800	6		
ETI de 250 à 499 salariés	1) Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	32 900	21	155 000	453
	2) Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	19 000	12		
	3) Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	14 200	9		

Champ : tous secteurs marchands hors agriculture, secteur de l'intérim et activités des ménages.

* La base 100 est l'effectif total des emplois dans la taille d'entreprise correspondante.

Lecture : parmi les ETI de 250 à 499 salariés, un salarié sur cinq travaille dans le secteur du commerce ou de la réparation d'automobiles et de motocycles.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

En 2011, 26 % des salariés d'entreprises franciliennes travaillent dans une ETI contre 22 % pour les salariés d'entreprises de province. À l'inverse, les GE majoritairement implantées en province emploient 32 % des salariés des secteurs marchands contre 22 % dans les GE franciliennes.

5 300 entreprises régionales sont des ME et des ETI de moins de 500 salariés

Introduite en 2008 dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'économie, la catégorie des ETI est l'objet de mesures de politiques publiques tant au niveau national que local (*Les ETI, au cœur de la stratégie de la région Ile-de-France*) tendant à en renforcer le poids et le nombre. L'augmentation du nombre d'ETI doit permettre de renforcer le tissu productif. Cet objectif peut notamment être atteint en aidant les PME à se développer. Cependant,

entre une petite entreprise et une grande ETI, la marche est haute : il paraît plus réaliste de se concentrer dans cette étude sur les moyennes entreprises (ME), qui ont en général plus de 50 salariés, et les plus petites ETI ayant moins de 500 salariés. Le champ obtenu est ainsi plus homogène en taille et plus représentatif des entreprises qui peuvent passer d'une catégorie d'entreprise à une autre. Cet ensemble rassemble 5 300 entreprises (dont 300 dans les activités financières et d'assurance) et 540 000 salariés dont 90 % sont localisés en Ile-de-France, soit 22 % de l'emploi francilien des entreprises franciliennes. Les 4 400 ME de cet ensemble comptent 337 000 emplois, soit 44 % des emplois des PME franciliennes (*figure 2*). Les ETI de moins de 500 salariés représentent 70 % des ETI franciliennes et 31 % de leurs emplois. Les ETI de moins de 500 salariés et les ME franciliennes relèvent principalement du

secteur tertiaire : celles exerçant des activités du commerce et de la réparation d'automobiles emploient 22 % des salariés du total. Viennent ensuite les activités de services administratifs et de soutien et celles d'ingénierie et de contrôle. Comme dans l'ensemble du secteur marchand, l'industrie représente 10 % des emplois des ETI de moins de 500 salariés et des ME franciliennes.

Une propension à exporter plus forte dans l'industrie

Dans certains secteurs, la capacité à l'export est un des critères de performance des entreprises. De ce point de vue, l'économie allemande est plus compétitive que l'économie française. Elle tire notamment profit de son tissu productif, constitué en grande partie d'ETI exportatrices (*France et Allemagne : deux pays, deux tissus productifs*).

En Ile-de-France, les ME et les ETI de moins de 500 salariés du secteur industriel sont les plus aptes à exporter : 83 % d'entre elles sont exportatrices et, parmi ces dernières, la moitié a un taux d'exportation supérieur à 20 %, mais les entreprises industrielles ne représentent qu'un dixième des ME et petites ETI. Une entreprise sur quatre parmi les ME et les ETI de moins de 500 salariés appartient au secteur du commerce qui est le secteur le plus représenté : c'est ce dernier qui regroupe également le plus grand nombre d'entreprises exportatrices.

Bien que la propension à l'exportation augmente avec la catégorie de l'entreprise dans un secteur donné, le secteur d'activité constitue un facteur plus déterminant de la capacité à l'export. Le taux d'export n'apparaît donc pas comme le facteur clé permettant d'identifier les ME prêtes à devenir des ETI. Les entreprises ayant les plus fortes propensions à l'export sont les entreprises

Les ETI, au cœur de la stratégie de la région Ile-de-France

De nombreuses politiques nationales et régionales visent à favoriser la croissance de PME dans les secteurs à fort potentiel pour augmenter le nombre d'ETI, les ETI étant le plus souvent des PME qui ont su grandir. En Ile-de-France, le Conseil régional a adopté, en 2011, la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) dont l'ambition est de favoriser, d'une part, la croissance des PME/PMI franciliennes, afin qu'elles dépassent le seuil des 50 salariés et, d'autre part, le doublement du nombre d'ETI industrielles. La Région, en qualité de chef de file pour l'exercice des compétences relatives au développement économique, au soutien de l'innovation, à l'internationalisation des entreprises, s'intéresse particulièrement à cette catégorie d'entreprises, capables d'affronter un contexte de compétition globale et facteur de résilience pour les territoires.

France et Allemagne : deux pays, deux tissus productifs

Ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, les politiques publiques nationales s'appuient sur une comparaison du système productif français avec celui de l'Allemagne, souvent considéré comme un modèle en la matière. En Allemagne, le poids des ETI dans l'économie est significatif : ce sont souvent des entreprises industrielles et familiales qui sont performantes en termes de recherche, d'exportation... Néanmoins, la pertinence de cette comparaison peut interroger au vu des différences sectorielles relativement importantes entre les deux pays : en Allemagne, 27 % des effectifs salariés des secteurs marchands (hors agriculture et services financiers) sont concentrés dans l'industrie manufacturière contre seulement 18 % en France. À l'opposé, 14 % des effectifs salariés en France travaillent dans la construction contre 7 % en Allemagne. En déclinant la comparaison avec l'Ile-de-France, les spécificités sectorielles s'accroissent : par exemple, 59 % des effectifs salariés de la région sont concentrés dans les transports et les services contre 35 % en France et 40 % en Allemagne.

qui entrent dans leur catégorie d'entreprise non pas par le poids de leurs effectifs salariés, mais plutôt par leur chiffre d'affaires et leur total de bilan (figure 3). Parmi les ME de moins de 50 salariés et les ETI de moins de 250 salariés exportatrices, 47 % appartiennent au secteur du commerce de gros, dont les trois quarts sont des ME.

Quatre classes homogènes de ME-petites ETI

Les ETI de moins de 500 salariés présentent une productivité apparente du travail, une intensité capitalistique et un salaire par tête plutôt élevés. Une sur trois appartient au secteur du commerce. Afin de déterminer les caractéristiques des PME franciliennes pouvant potentiellement devenir des ETI, les ME et les ETI de moins de 500 salariés des secteurs marchands hors activités financières et d'assurance ont été réparties en quatre classes homogènes au regard de différents critères (*Méthode de classification des entreprises sur insee.fr*).

Deux classes sont caractérisées par une surreprésentation des ETI : à elles deux, elles concentrent 65 % de l'ensemble des ETI franciliennes de moins de 500 salariés. Elles ont également des ratios financiers, une intensité capitalistique et un taux de marge plus favorables. Les 2 136 moyennes entreprises qui appartiennent à ces classes présentent des caractéristiques propices à leur développement.

La troisième classe, dans laquelle ne figurent que 15 % des ETI franciliennes de moins de 500 salariés, comprend des unités économiques spécialisées, à forte productivité, et un salaire par tête élevé. En revanche, la rentabilité d'exploitation, représentée par leur taux de marge, est relativement faible.

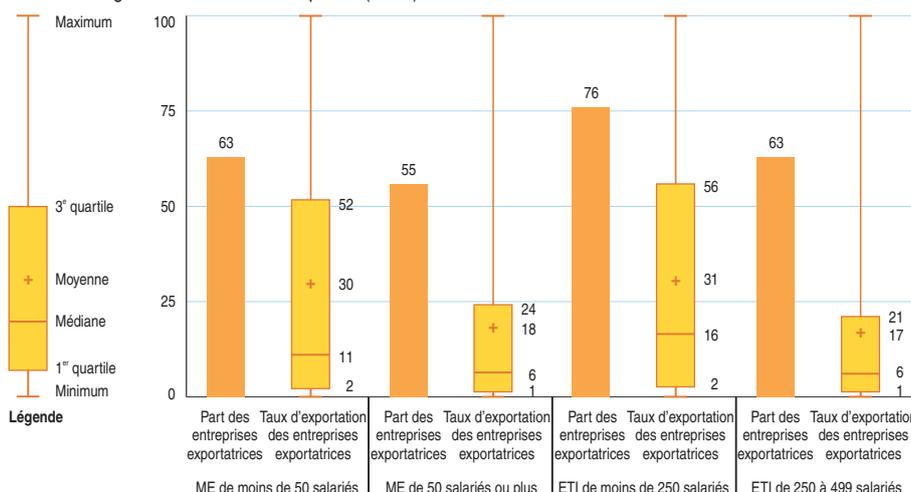
Dans la dernière classe enfin, 20 % des ETI franciliennes de moins de 500 salariés sont présentes. Elle regroupe des unités présentant les ratios financiers et comptables les plus défavorables (figure 4).

Les ETI de moins de 250 salariés et les multinationales

Cette classe est celle qui contient le plus d'ETI de moins de 250 salariés, à savoir

3 Parmi les entreprises exportatrices, les ETI de moins de 250 salariés ont le taux d'exportation le plus élevé

Dispersion des taux d'exportation des entreprises majoritairement franciliennes exportatrices selon la catégorie de taille des entreprises (en %)



Champ : tous secteurs marchands hors agriculture, secteur de l'intérim et activités financières et d'assurance.

Lecture : les ETI franciliennes de moins de 250 salariés sont pour 76 % des entreprises exportatrices. Parmi ces dernières, trois sur quatre ont un taux d'exportation supérieur à 2 %, la moitié ont un taux d'exportation supérieur à 16 %, une sur quatre a un taux d'exportation supérieur à 56 %, et en moyenne leur taux d'exportation est de 31 %.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

16 % des entreprises la composent. Elle regroupe également les ME qui partagent le plus de caractéristiques avec ces ETI. Ces ressemblances peuvent être considérées comme des facteurs favorables pour les ME susceptibles d'évoluer vers la catégorie des ETI. Quatre ME sur dix appartiennent à une multinationale et un tiers des ME a pour activité le commerce de gros. Dans cette classe, sept ME sur dix sont exportatrices et le taux d'export médian est plutôt élevé (13 %). La productivité apparente du travail étant très importante, ces ME contribuent fortement à la croissance économique. Le taux de marge également élevé est le reflet d'une bonne rentabilité d'exploitation. Six ME sur dix de cette classe ont moins de 50 salariés.

Les entreprises industrielles et les groupes français

Cette deuxième classe contient proportionnellement le plus d'ETI de 250 à 499 salariés, soit 12 %. Deux ME sur trois appartiennent à un groupe dont la tête et

la totalité des filiales sont implantées en France. L'industrie est très présente : une ME sur cinq appartient à ce secteur. Les ME de commerce de gros et de détail sont cependant les plus nombreuses, constituant 29 % des ME de cette classe. Du fait de la présence du secteur industriel, l'intensité capitalistique et le taux d'investissement des ME sont élevés. En revanche, le salaire par tête est plutôt bas, la moitié des ME offrant un salaire pour un temps complet inférieur à 36 000 euros par an (figure 5). Les taux de prélèvements financiers sont élevés, ce qui indique un endettement important pour l'ensemble des ME de cette classe.

Le secteur des activités informatiques et les multinationales françaises

Seules 3 % des entreprises de cette classe sont des ETI de moins de 250 salariés et 9 % sont des ETI de 250 à 499 salariés. Une ME sur cinq a pour activité la programmation, conseil et autres activités informatiques. Parmi ces dernières, trois

4 La classe des ETI de moins de 250 salariés et des multinationales comprend des entreprises ayant une productivité apparente du travail très élevée

Principales caractéristiques des classes d'entreprises

	ETI de moins de 250 salariés et multinationales	Industries et groupes français	Activités informatiques et multinationales françaises	ME indépendantes et services relatifs aux bâtiments
Catégorie de taille	ETI de moins de 250 salariés	ETI de 250 à 499 salariés	ME de 50 à 249 salariés	ME de 50 à 249 salariés
Secteurs d'activité	-	Industrie, construction et commerce	Activités informatiques, activités spécialisées et administratives	Services relatifs aux bâtiments
Appartenance à un groupe	Multinationales	Groupes français	-	Indépendantes
Productivité apparente du travail	Productivité très élevée	Productivité moyenne	Productivité élevée	Productivité basse
Taux de marge	Fort taux de marge	Taux de marge moyen	Faible taux de marge	Taux de marge nul

Champ : tous secteurs marchands hors agriculture, activités financières et d'assurance, secteur de l'intérim et activités des ménages.

Pour les cases vides, il n'y a pas de caractéristiques prédominantes selon la variable en question.

Lecture : la classe d'entreprises des industries et groupes français est caractérisée par une présence relativement importante d'ETI de 250 à 499 salariés.

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2011

5 La classe des ETI de moins de 250 salariés et des multinationales est celle dont les entreprises ont le salaire médian par tête le plus élevé

	ETI de moins de 250 salariés et multinationales	Industries et groupes français	Activité informatique et multinationales françaises	ME indépendantes et services relatifs aux bâtiments	Ensemble
<i>Valeurs médianes</i>					
Besoin en fond de roulement par jour de chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	41	35	17	2	22
Productivité apparente du travail (en milliers d'euros par salarié ETP)	182	69	88	0,9	80
Intensité capitalistique (en milliers d'euros par salarié ETP)	37	41	10	11	23
Salaires par tête (en milliers d'euros par salarié ETP)	62	36	50	32	43
Taux de prélèvement financier (en %)	3	11	2	0	3
Taux d'investissement (en %)	1	6	1	2	2
Taux de marge (en %)	47	20	11	-1	17
Taux d'exportation parmi les entreprises exportatrices (en %)	15	6	5	8	8
Part des entreprises exportatrices (en %)	71	57	74	39	58
Part des ETI de moins de 500 salariés (en %)	23	17	12	12	16
Nombre total d'entreprises	1 255	1 399	970	1 379	5 003
<i>Dont ME</i>	<i>972</i>	<i>1 164</i>	<i>855</i>	<i>1 220</i>	<i>4 211</i>

Champ : entreprises majoritairement franciliennes, tous secteurs marchands hors agriculture, activités financières et d'assurance, secteur de l'intérim et activités des ménages.

Lecture : parmi les entreprises de la classe des ME indépendantes et des services relatifs aux bâtiments, la moitié verse un salaire par tête inférieur à 32 000 € par an.

Sources : Insee, Esane, Lifi, Clap 2011

entreprises sur quatre travaillent dans le conseil en systèmes et logiciels informatiques. Dans cette classe, 73 % des ME exportent ; néanmoins, le taux d'export est le plus faible de toutes les classes. En lien avec la présence dominante des services dans cette classe, les ME ont globalement une intensité capitalistique et des taux d'investissement relativement faibles.

Les ME indépendantes et les services relatifs aux bâtiments

Dans cette classe, la proportion d'ETI de moins de 250 salariés est de 4 %. Elle est de 8 % pour les ETI de 250 à 499 salariés. Une entreprise sur deux est indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'appartient pas à un groupe. L'un des secteurs d'activité les plus représentés est le service relatif aux bâtiments (nettoyage, aménagement paysager...). Dans l'ensemble, les entreprises ont une faible productivité apparente du travail, avec une faible intensité capitalistique. Le salaire par tête est bas puisque la moitié des entreprises offrent moins de 32 000 euros par an et par salarié à temps complet. Seules quatre entreprises sur dix exportent, ce qui est la part la plus faible de l'ensemble des classes. ■

Définitions et sources

Définitions

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 définit l'**entreprise** comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Dans le même décret, **quatre catégories** d'entreprise sont définies pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- les **micro-entreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ; les **moyennes entreprises (ME)** sont des PME ayant plus de 50 salariés ou un chiffre d'affaires annuel et un total de bilan supérieur à 10 millions d'euros ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont celles non classées dans les autres catégories.

Dans cette étude, les entreprises sont considérées comme **régionales** lorsqu'au moins 50 % de leurs emplois salariés sont dans la région. Retenir les entreprises majoritairement régionales permet d'englober un nombre relativement élevé d'ETI sans prendre en compte les entreprises dont l'activité est réalisée pour l'essentiel hors du territoire régional (voir données complémentaires sur insee.fr).

Sources

Le dispositif **Esane** (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) produit des statistiques structurelles d'entreprise du secteur marchand, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes.

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) au 31 décembre 2011. Clap permet de dénombrer et de localiser les établissements et les emplois salariés.

Le fichier **Lifi** (base de données sur les liaisons financières) est issu d'une enquête. La source Lifi permet de connaître le contrôle éventuel d'une entreprise par un groupe, ainsi que la localisation de la société définie comme tête de groupe.

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Sylvie Lagarde

Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2014, fiches thématiques p.84.
- Omont L., « L'Ile-de-France, capitale des grandes entreprises », *Insee Ile-de-France à la page* n° 405, avril 2013.
- « Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) », DGCIS Dossiers, mai 2010.
- Stoffaës C., « Mittelstand : notre chaînon manquant », Conseil d'analyse économique franco-allemand, 2008.
- Vilain F., « Le développement des entreprises de taille intermédiaire », *Notes d'Iéna* n° 316, Conseil économique et social, octobre 2008.

